

Date de la convocation :

25/09/2024

Date d'affichage :

02/10/2024

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01^{er} OCTOBRE 2024**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : 08

Procuration : 00

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Cyrille HAEHNEL, Olivia KLEIN-HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absent excusé : /

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal : Monsieur Jean-Georges KOLB

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du CM du 03 septembre 2024
2. Approbation du projet de piste cyclable reliant Weiterswiller à Ingwiller
3. Divers

01. Approbation du PV de la réunion du CM du 03 septembre 2024

Remarque : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors de ce conseil.

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

02. Approbation du projet de piste cyclable reliant Weiterswiller à Ingwiller

Le conseil municipal,

VU les projets d'aménagement cyclable à l'étude par la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP),

VU les divers tracés projetés par la CCHLPP pour une portion de piste cyclable reliant Weiterswiller à Ingwiller et desservant Weinbourg,

VU les préconisations et le caractère prioritaire donnés par le bureau d'étude SODEREF, le maître d'œuvre missionné par la CCHLPP,

VU les réunions du 17 juin 2024 avec les propriétaires de parcelles traversées et des 01^{er} juillet et 23 septembre 2024 avec l'Association foncière de Weinbourg (AFW),

VU l'avis oral initial du bureau de l'AFW du 27 janvier 2024, modifié par sa décision finale du 23 septembre, transmise le 28 septembre 2024 par un courriel de son président,

CONSIDERANT que cette portion de piste cyclable est essentielle pour les habitants de Weinbourg, car reliant le village notamment à sa zone de chalandise,

CONSIDERANT que la commune n'a pas la propriété foncière pour pouvoir décider de l'implantation de la future piste cyclable,

CONSIDERANT que l'AFW ne valide pas le tracé retenu par la commune, passant par les parcelles des lieudits du Scheidelsberg et du Hubenacker,

CONSIDERANT que l'AFW valide au contraire un autre tracé, passant par les lieudits du Schlappenboesch, du Hundsteg, du Riehlenberg, du Spenweiler et du Hoefen, et accepte que la piste cyclable emprunte ces chemins lui appartenant,

ACTANT que par là-même, la piste cyclable reliera la Commune de Weiterswiller à celle d'Ingwiller, mais contournera la Commune de Weinbourg ou ne la desservira qu'indirectement,

CONSIDERANT qu'une convention tripartite sera établie et signée entre la CCHLPP, l'AFW et la Commune de Weinbourg, quant aux responsabilités de chacun et à l'entretien de cette piste,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acter la nécessité de la mise en place de la portion de piste cyclable reliant Weiterswiller à Ingwiller,

REMERCIE l'AFW d'autoriser la mise en place de la piste cyclable sur les chemins lui appartenant,
DECIDE de valider le tracé retenu par l'AFW, lors de sa réunion de bureau du 23 septembre 2024.

Nombre de votants : 08 POUR : 07 CONTRE : 01 ABSTENTION : 00

03. Divers

03.01. Remerciements

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus de la part des aînés de la commune, suite à l'envoi de cartes de vœux et à la remise d'un panier. Il a réceptionné également des remerciements suite à un mariage célébré dans la commune.

03.02. Motion : Arrêt de Saverne du TGV

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il lui a été proposé par le PETR Saverne plaine et plateau de prendre une motion au sujet de la décision unilatérale de la SNCF de décaler d'une heure et quinze minutes l'horaire de l'arrêt du TGV en gare de Saverne. Celui-ci permet de relier Paris sans rupture de charge.

Ayant pour conséquence d'arriver en gare de Paris à 10h24 au lieu de 8h46, cette modification remet fondamentalement en cause les engagements de la SNCF envers les villes et les territoires de Saverne, Sarrebourg et Lunéville.

La décision inique de la SNCF, si elle était effectivement appliquée, conduirait inévitablement à un abandon simple de la desserte à terme. Quand bien même elle serait maintenue un certain temps, cette offre dégradée porterait gravement préjudice à l'attractivité et à la dynamique de nos territoires. Nos entreprises et nos habitants doivent pouvoir compter sur ce moyen rapide et écologique pour se rendre régulièrement à Paris à des horaires appropriés.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'adopter signer cette motion également et autorise Monsieur la maire à la signer.

03.03. Proposition du théâtre de Lichtenberg

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Théâtre de Lichtenberg lui a fait une proposition du spectacle intitulé « D'Stettler ou de l'utilité d'être bête ». Ce spectacle a été imaginé en réponse à l'appel à projet Soutien à la création en langues régionales lancé par la région Grand Est et l'OLCA.

Le scénario s'inspire d'un recueil de farces, Das Lallebuch publié à Strasbourg en 1597, et de l'adaptation qu'en a faite Erich Kästner sous le titre Die Schildbürger, Les gens de Schilda en français. Le texte est à 70% en alsacien. Mais la traduction en direct, les images et le jeu très expressif des comédiens permettent à un public non dialectophone de comprendre parfaitement l'histoire.

Le spectacle est proposé à tout public à partir de 6 ans et dure 45 minutes. Il peut être donné en salle ou en plein air et est proposé au prix de 400,00 € plus restauration pour les comédiens.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de budgétiser une telle soirée pour l'année 2025 et de travailler avec les associations pour monter une soirée spéciale.

03.04. Proposition de spectacles en langue régionale

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) propose un répertoire de spectacles bilingues alsacien-français (welche, platt) ou trilingues alsacien-français-allemand à tous les lieux culturels accueillant du jeune public. En plus d'offrir aux enfants et à leur entourage la possibilité d'accéder à une offre culturelle en langue régionale, ces spectacles permettent de valoriser les artistes de la scène locale : conteurs, marionnettistes, musiciens, chanteurs, clowns, comédiens... En cas de réservation, l'OLCA et la commune paieront chacun 50 % du coût du spectacle.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de charger la commission 5 de programmer un spectacle à la fête de Noël des enfants.

03.05. Eclairage du stade municipal

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'éclairage du stade municipal sera mis au budget de l'exercice 2025. Pour financer cette dépense, la commune a déjà engagé une demande de subvention auprès du Fonds alsacien du football amateur. La Collectivité européenne d'Alsace a également attribué une subvention dans le cadre du Fonds de solidarité territoriale.

Deux autres demandes seront déposées, l'une auprès de la Région Grand Est, l'autre au niveau de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux. De son côté, l'Association sportive de Weinbourg sollicitera également des fonds auprès de ses sponsors.

L'objectif est de placer quatre mâts d'éclairage à LEDs, afin de moderniser l'installation, d'éclairer correctement le stade, de mettre en place une programmation de l'éclairage et bien entendu d'économiser à terme des fonds publics.

03.06. Sensibilisation aux gestes qui sauvent (SGQS)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les sapeurs-pompiers du SIS 67, caserne d'Ingwiller, proposent de tenir une séance de Sensibilisation aux gestes qui sauvent dans la commune. Les formateurs proposent la date du vendredi 08 novembre à 19 heures 30. Cette formation aura lieu dans la salle polyvalente.

Le conseil municipal remercie le SIS 67 pour cette initiative qui répond à un besoin réel : la commune a installé deux défibrillateurs dans la commune et jusqu'à présent, aucune information précise quant à son utilisation n'a été dispensée.

03.07. Décisions du maire par délégation

NEANT				
-------	--	--	--	--

03.08. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752124R0020	27/09/2024	Favorable	RINDER Alain	142 Rue du Moulin	Remplacement d'une double fenêtre par une fenêtre et une porte-fenêtre.

03.09. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : Devis à préparer pour l'année 2025

Commission 2 : Réunion d'information au sujet du Plan communal de sauvegarde (15 octobre), le chantier de la micro-crèche avance correctement, cérémonie du 11 novembre

Commission 3 : Arbres en commande pour le talus de la salle polyvalente, visite de la forêt communale avec le garde-forestier (30 septembre), commission locale SDEA (07 octobre), commission assainissement (02 octobre), chantier participatif au cimetière (26 octobre)

Commission 4 : Distribution faite du Winbürjer Blättl et du « Petit guide du savoir-vivre ensemble »

Commission 5 : Fête des jeunes (07 septembre), réunion de la commission (08 octobre)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 21 heures et 35 minutes.

Weinbourg, le 02 octobre 2024

Le maire,

Yves RUDIO



Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Georges KOLB

